

Avis adopté

Séance plénière du 11 mars 2026

« Quels leviers pour optimiser *la décarbonation* de la chaîne logistique alimentaire ? »

Déclaration du groupe Agriculture

L'ensemble des acteurs de la chaîne logistique alimentaire se sont investis, depuis longtemps, dans une décarbonation de leurs activités. Les auditions menées dans le cadre de cet avis ont permis d'illustrer les nombreux progrès menés par chacun d'entre eux.

À leur écoute, les conseillers de la commission Territoires, Agriculture et Alimentation ont pris conscience de la difficulté d'aller plus loin dans l'amélioration des pratiques. La gestion du dernier kilomètre, la transformation des flottes de poids-lourds ou encore l'intermodalité contiennent des marges d'amélioration mais leur mise en œuvre nécessite des investissements très importants qui ne garantissent pas, pour l'instant, un équilibre économique des entreprises impliquées. Et cela d'autant moins que les dispositifs réglementaires et fiscaux sont changeants. La stabilité et la pérennité des mesures sont indispensables pour ces investissements.

Le groupe est particulièrement sensible aux préconisations visant à renforcer le soutien des Pouvoirs publics, nationaux et européens, en faveur de la modernisation de toutes les modalités de transports commerciaux.

Le groupe estime par ailleurs que la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire ne peut se concevoir sans la prise en compte des engagements pris par nos concurrents étrangers. Le poids des importations dans notre alimentation n'est pas neutre dans le bilan carbone de la filière alimentaire. Il est fondamental, pour le groupe de l'agriculture, que ce point ait été introduit dans l'avis et en remercie les rapporteurs.

Enfin, le groupe soutient également la préconisation 15 qui incite les acteurs à « jouer collectif ». La décarbonation de la chaîne logistique est en effet l'affaire de toutes les parties prenantes et ne peut peser sur un seul de ses maillons.

Le groupe de l'Agriculture a voté pour.